

## Châlons-en-Champagne

# À Togny : la future antenne donne des suées

« Nous ne sommes pas opposés à l'implantation de l'antenne-relais d'Orange à Togny-aux-Boeufs, mais nous souhaitons que la population de la commune soit exposée au minimum. **L'antenne-relais ? Pourquoi pas. Mais il faut que la téléphonie mobile soit compatible avec la santé et qu'on applique la réglementation stricte qui fixe le seuil d'exposition maximal à 0,6 volt/mètre. »**

À Togny, tranquille commune de 161 habitants située sur le canton d'Écury-sur-Cooles, le projet fait déjà jaser une partie de la population, Jimmy Cornuau et sa famille en tête.

Un opérateur de téléphonie mobile souhaite effectivement mettre en place une antenne-relais sur le territoire de la commune afin d'améliorer la couverture du réseau d'une partie du village, mais... surtout du TGV dont la ligne passe à proximité de Togny.



Jimmy Cornuau souhaite de véritables garanties pour la population.

Dans un premier temps, la famille a fait appel à « Robin des toits », association nationale pour la sécurité sanitaire dans les technologies sans fil, afin d'obtenir soutien et accès à des informations à ce sujet. Une lettre avec accusé de réception a ensuite été envoyée au maire pour l'avertir des risques d'un tel projet. Bref, dans Togny, on se mobilise.

### Lettres et tracts

**« Nous avons distribué des lettres et des tracts dans les boîtes, nous voulons aller jusqu'au bout pour sensibiliser les élus et la population sur le seuil compatible de 0,6 volt/mètre.**

**Sachant qu'aucune assurance ne couvre les risques électromagnétiques. »**

Outre l'assurance, le couple met en avant les effets nocifs des ondes en s'appuyant sur un rapport international Bioinitiative faisant état de 1.500 publications. Pour le maire : « L'implantation doit se faire sur un terrain communal, le conseil municipal en a débattu. Je n'ai aucun pouvoir par rapport aux opérateurs et il y a nécessité de couvrir la zone. Si nous refusons, l'antenne sera installée sur un terrain privé ! ».

Cette antenne relais « rapporterait » 2.500€ annuels à la commune mais ne sera pas installée à tout prix : « Je ne souhaite bien évidemment pas porter atteinte à la santé de la population, l'antenne-relais sera mise en place à distance des maisons les plus proches », finit Michel Jacquet.

Un technicien doit venir sur place ces prochains jours afin de rencontrer le maire, ce qui rassurera - peut-être - les plus sceptiques.

D.Z.